A.N.T CONGRES
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros
Siège social : 24 Rue des Soldats – 34070 Montpellier
508 776 192 R.C.S. Montpellier
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 31 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 31 août,
À 10 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l' « **Assemblée Générale** »), au siège social de la Société, sur convocation du gérant de la Société (le « **Gérant** »).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé de la Société présent entrant en séance.

L'Assemblée Générale élit Monsieur Samir Zakraoui, en qualité de président de l'Assemblée Générale (le « **Président** »).

Madame Marie-Christine Vallier est désignée en qualité de secrétaire de l'Assemblée Générale (la « **Secrétaire** »).

La feuille de présence faisant apparaître que l'ensemble des associés sont présents et possèdent l'ensemble des parts sociales ayant le droit de vote, l'assemblée générale peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

Le Président présente l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Gérant ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- distribution de dividendes ;
- rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- rémunération de la gérance ; et
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Ont été mis à la disposition des associés :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des projets de décisions ; et
- un exemplaire des statuts de la Société.

Les associés déclarent que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, le rapport spécial du Gérant, le texte des projets de décisions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions soumises à leur approbation, ont été mis à leur disposition dans les délais prévus par la loi.

Ces présentations terminées, le Président ouvre la discussion.

Puis, plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

* *
*

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et quitus au Gérant)

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la plaquette des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et du rapport de gestion du Gérant,

constate que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas de dépenses somptuaires non déductibles du résultat fiscal, au sens des dispositions du 4 de l'article 39 du Code général des impôts, et qu'il n'est dès lors pas nécessaire d'approuver lesdites dépenses selon les modalités fixées par les dispositions de l'article 223 *quater* du même Code,

arrête de manière définitive, les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, qui font apparaitre un bénéfice de 26.343 euros,

approuve sans réserve les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 (comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes) qui lui sont présentés, qui font apparaître un bénéfice de 26.343 euros, ainsi que l'inventaire et l'ensemble des opérations traduites dans les comptes,

donne quitus entier et sans réserve au Gérant pour sa gestion de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

MT SR

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la plaquette des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et de la proposition d'affectation du Gérant,

prend acte *que l'exercice écoulé s'est soldé par un bénéfice de 26.343 euros, et que le montant du compte « Report à nouveau » s'élevait, à la clôture de l'exercice et avant affectation du résultat, à 187.723 euros,*

décide d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice, soit la somme de 26.343 euros au compte *« Report à nouveau »*,

constate que, du fait de cette affectation, le compte *« Report à nouveau »* est désormais créditeur de la somme de 214.066 euros

rappelle, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercices sociaux	**Distribution globale (en euros)**
Exercice clos le 31 décembre 2024	15.000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2023	40.000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2022	19.000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Distribution de dividendes)

L'Assemblée Générale,

constate que le montant *« Report à nouveau »* s'élève, après affectation du résultat, à 214.066 euros,

décide de distribuer la somme de 22.400 euros à titre de dividende, par prélèvement sur le compte *« Report à nouveau »*,

constate que le montant du compte *« Report à nouveau »* est, du fait de cette affectation, ramené à 191.667 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial du Gérant sur les conventions relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce,

approuve les conclusions dudit rapport ainsi que la conclusion et/ou la poursuite des conventions qui y

sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Rémunération de la Gérance)

L'Assemblée Générale,

approuve la rémunération du Gérant pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les *formalités prescrites par la loi.*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *

Fait le 31 août 2026

Le Président
Monsieur Samir Zakraoui

La Secrétaire
Marie-Christine Vallier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2026**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	
éclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
PME innovantes, cocher la case ci-contre					

option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société ANTCONGRES	24 Rue des Soldats 34000 MONTPELLIER
SIRET 5 0 8 7 7 6 1 9 2 0 0 0 2 5	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

ate d'entrée dans le groupe de la société déclarante

our les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

certifié conforme AG du 31 08 2024

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	ORGANISATION DE CONGRES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
énéfice imposable à 15%	29 638	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) Base d'imposition | Chiffre d'affaires | Taux d'imposition

. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) Base d'imposition | Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité erritoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application le la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	*Tél:*
	Identité du déclarant:
	Date: 10/05/2025 Lieu MONTPELLIER
	Qualité et nom du signataire: Mr Zakraoui
	Signature

Examen de conformité fiscale (ECF)

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : Société ANTCONGRES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 24 Rue des Soldats 34000 MONTPELLIER — Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 5 0 8 7 7 6 1 9 2 0 0 0 2 5 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31 12 2025 Net 3	N-1 31 12 2024 Net 4
Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10 643	AS 3 186	7 457	4 532
	Autres immobilisations corporelles	AT	28 836	AU 8 019	20 817	24 840
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	250	CT	250	50
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	4 319	BI	4 319	4 287
	TOTAL (II)	BJ	44 048	BK 11 205	32 843	33 709
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	212 144	BY	212 144	106 906
	Autres créances (3)	BZ	21 959	CA	21 959	20 059
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	100 080	CE	100 080	300 080
	Disponibilités	CF	117 343	CG	117 343	138 262
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	451 526	CK	451 526	565 307
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	495 574	IA 11 205	484 368	599 016

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 4 319 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : Société ANTCONGRES — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	187 724	158 720
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	26 343	44 003
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	224 066	212 724
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	41 868	91 752
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	44 393	54 553
	Dettes fiscales et sociales	DY	125 073	198 545
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	48 968	41 442
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	260 302	386 292
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	484 368	599 016

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	260 302	386 292
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	16	13

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : Société ANTCONGRES 31/12/2025

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cession d immobilisation		17 000
Regul fournisseur		4 940
Regul Fournisseures	8 763	
Valeur comptable des Element cede	14 531	

Désignation de l'entreprise : Société ANTCONGRES — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — [Dont Composants L9]		KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — [Dont Composants M1]		KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — [Dont Composants M2]		KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — [Dont Composants M3]		KS	6 532	KT	KU 4 110
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	28 567	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	19 203	LC	LD 20 159
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
		TOTAL III	LN	54 302	LO	LP 24 269
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U	50	8V	8W 200
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	4 287	1U	1V 252
		TOTAL IV	LQ	4 337	LR	LS 452
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	58 639	ØH	ØJ 24 721

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 10 643	ML 10 643
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP 28 567	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS 10 526	MT 28 836	MU 28 836
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
		TOTAL III	IY		NG 39 093	NH 39 479	NI 39 479
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY 250	ØZ 250
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E 220	2F 4 319	2G 4 319
		TOTAL IV	I3		NJ 220	NK 4 569	2H 4 569
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 39 313	ØL 44 048	ØM 44 048

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000002 en Euros.

(6) AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : Société ANTCONGRES — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 000	QA	1 186	QB		QC	3 186
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	9 523	QI	4 749	QJ	14 272	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 407	QM	4 901	QN	10 289	QO	8 019
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	24 931	QV	10 836	QW	24 561	QX	11 205
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	24 931	QP	10 836	QQ	24 561	QR	11 205

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		*Q2*		*Q3*		*Q4*		*Q5*		*Q6*		*Q7*		*Q8*	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Désignation de l'entreprise : Société ANTCONGRES — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : Société ANTCONGRES — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	4 319	UV	4 319	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	212 144		212 144		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	4 618		4 618		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16		16		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	17 325		17 325		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	238 421	VU	238 421	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	16	16		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	41 852	41 852		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	44 393	44 393		
Personnel et comptes rattachés		8C	44 756	44 756		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	66 547	66 547		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13 647	13 647		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	123	123		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	21 168	21 168		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	27 800	27 800		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	260 302	VZ 260 302		

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ : 771

Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK : 50 659

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : Société ANTCONGRES — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(0)
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(0)

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société ANTCONGRES — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	158 720	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
				- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	44 003	Dividendes		ZE	15 000
			Autres répartitions		ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau		ZG	187 724
TOTAL I	ØF	202 724	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	202 724

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	45 066	24 198
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	16 995	9 431
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	8	13 842
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	115 108	79 671
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	184 299	202 711
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	361 475	329 854
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)	9Z	10 899	22 314
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	10 899	22 314
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY	159 412	180 477
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	51 754	36 899
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*	ØB	456 592	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)	ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0 : 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS		
Revenu brut social (si le montant est positif)		JT	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

FORMULAIRE EDI

N° 2059-E 2026

Désignation de l'entreprise : Société ANTCONGRES			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2025	et clos le : 31/12/2025	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	12
dont apprentis	YF	2
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 051 117
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	1 051 117

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	13 000
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	21 940
TOTAL 2	OM	34 940

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	52 692
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	263 717
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une *convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois*	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	316 409

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	769 647

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	769 647

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 051 117	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	10	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence	GY	01/01/2025		GZ	31/12/2025	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2025 — N° SIRET 50877619200025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ANTCONGRES

ADRESSE (voie) 24 Rue des Soldats

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100
Total des lignes P1 + P2	P5	2	Total des lignes P3 + P4	P6	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination — N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie — Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination — N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie — Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination — N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie — Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination — N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie — Code postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme — Nom de famille VALLIER — Prénom(s) MARIE CHRISTINE

Nom d'usage — % de détention 50.00 — Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays

Adresse : N° 2 — Voie RUE STANISLAS DIGEON

Code postal 34000 — Commune MONTPELLIER — Pays

Titre (2) Mlle — Nom de famille ZAKRAOUI — Prénom(s) SAMIR

Nom d'usage — % de détention 50.00 — Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 061070 — N° Département 00 — Commune CASABLANCA — Pays MA

Adresse : N° 154 — Voie AV DE LODEVE

Code postal 34070 — Commune MONTPELLIER — Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.